**Compte-rendu GRAFPE 17 N°1 – Jeudi 8 décembre 2022**

Lycée Dassault Rochefort

**1/ Présentation des membres du GRAFPE**, remerciements à l’ancienne équipe et tour de présentation des CPE présents.

30 CPE ont fait le déplacement pour cette réunion. Nous avons constaté que les collègues stagiaires n’avaient pas été invités.

**2/ Retour sur le GRAFPA**

Les Inspecteurs Vie Scolaire nous ont informés que nous avions la possibilité de faire deux demi-journées de réunion pour avoir accès au remboursement de nos frais kilométriques. L’enveloppe budgétaire ne prévoit pas plus, le repas n’est pas remboursé s’il est pris.

Nous avons la possibilité de nous réunir en plus en groupes de secteur (refaire le point sur les CPE responsables par secteur de ces réunions).

L’assemblée demande à changer de jour de réunion et de prévoir plutôt cette rencontre le mardi matin. Nous chercherons à nous réunir sur un établissement du sud du département la prochaine fois (Lycée Palissy de Saintes ?).

Nous rappelons les thèmes qui doivent être abordés pendant ces réunions, commande institutionnelle :

* Les valeurs de la République
* La lutte contre le harcèlement scolaire
* La lutte contre les discriminations et les différences

Rappel de l’objectif des réunions du GRAFPE : l’occasion d’échanger sur les pratiques des uns et des autres, de mutualiser et de créer des outils. Nous pouvons, selon les thèmes abordés, solliciter des intervenants extérieurs dont l’expertise pourra éclairer notre travail.

**3/ Travail de la matinée**

Nous avons choisi de cibler deux thèmes pour cette matinée :

* Les valeurs de la République notamment au travers de la formation des délégués ;
* La lutte contre le harcèlement scolaire avec le dispositif pHARe et la formation des ambassadeurs.

Deux groupes de travail se sont répartis les thèmes et ont été l’occasion d’échanges.

Voici le retour de ces échanges :

**A/ Groupe de travail sur le harcèlement scolaire :**

Au sein du groupe se retrouvent des CPE de collèges (en année 1 ou année 2 de la formation pHARe) ainsi que quelques collègues de lycée qui ont expérimenté des dispositifs similaires.

**La formation pHARe** :

Le format de la formation (visioconférence) semble unanimement peu adapté et le contenu est redondant notamment pour le public des CPE. Si la résolution de conflits et les entretiens élèves sont dans les habitudes professionnelles des CPE, nous admettons néanmoins que ce n’est pas forcément le cas des autres collègues formés (notamment les professeurs) pour qui cette formation a pu être intéressante.

**Constitution des équipes ressources et protocole :**

Nous constatons les disparités entre les collèges ; certains voient leur équipe ressource riche de personnels différents (professeurs, IDE, AS, AED, CPE) quand d’autres équipes se réduisent à la participation unique de CPE et de personnels du service médico-social.

Les CPE mettent en avant également la difficulté de devoir se mettre en retrait sur certaines situations apportées en équipe ressource (entretien biaisé lorsqu’il s’agit d’élèves que nous voyons régulièrement pour le suivi ou le rappel des règles). Il faut distinguer adulte ressource et CPE.

Nous nous accordons sur le fait que le protocole de mise en œuvre du dispositif doit donc être connu de tous (personnels et usagers). Certains chefs d’établissement ont choisi de le présenter en conseil d’administration voire de le faire voter pour lui donner plus de lisibilité.

Ce protocole, que chaque établissement construit selon ses ressources, ses besoins et ses problématiques, doit permettre de prendre en charge des situations d’intimidations, de brimades donc des situations anormales dans le but de prévenir des situations de harcèlement. Les situations repérées comme du harcèlement scolaire (tel qu’il est défini dans la Loi) doivent être prise en charge différemment. **L’objectif de l’équipe ressource : faire stopper ces situations et axer le travail sur les témoins.**

Nous avons également échangé sur la pertinence de la méthode de la préoccupation partagée, tous les collègues ne se retrouvent pas forcément sur cette méthode mais certains aspects de celle-ci sont intéressants (notamment le fait ne pas accabler l’auteur et les témoins mais plutôt de les voir comme des soutiens pour un élève en difficulté). Nous convenons tous du fait que cette méthode est un outil parmi d’autres et que le plus important est de traiter la situation en utilisant la méthode qui nous convient le mieux.

**Les ambassadeurs élèves :**

La discussion s’est portée sur le recrutement : passage dans les classes en fin d’année / en début d’année, affichage, communication dans Pronote. Une CPE part du principe que tous les élèves doivent avoir un œil vigilant vis-à-vis des autres et que finalement tous sont des ambassadeurs (travail à faire sur l’empathie). Il s’agit d’un acte citoyen que d’alerter sur des situations d’intimidation voire de harcèlement. Néanmoins, les ambassadeurs recrutés sont choisis pour leurs qualités altruistes, leur engagement auprès des autres qui peut permettre aussi de travailler sur la prévention à l’échelle de l’établissement et la création d’outils.

La formation dans les collèges a pris différentes formes et a été conduite soit par les CPE eux-mêmes ou par une association extérieure (AROEVEN par exemple). Le support ministériel (Livret du formateur des ambassadeurs contre le harcèlement) a circulé dans l’assemblée et peut être un très bon point d’appui pour la création de la formation.

Nous rappelons que les ambassadeurs sont des lanceurs d’alerte mais en aucun cas des médiateurs dans la gestion de conflit. Nous devons leur apprendre à repérer les situations anormales, les sensibiliser au phénomène de harcèlement et les impliquer dans la prévention auprès de tous les élèves.

**Les parents d’élèves :**

Nous mettons aussi en avant le travail à faire avec les familles qui, trop hâtivement bien souvent, attribuent les phénomènes d’intimidation, de violence à du harcèlement. Ce phénomène, vécu quotidiennement par chacun d’entre nous, est un frein à notre travail. Il est de notre responsabilité de leur rappeler que le harcèlement est maintenant un délit et est clairement défini par la Loi (et donc codifié). Nous devons également expliquer que la sanction (qui n’est pas de notre ressort) ne peut pas être toujours vue comme la solution à une situation d’intimidation. Nous pensons tous que notre réussite passera par le travail sur les témoins et l’auteur par la prise de conscience du mal-être de la victime.

**Dans les lycées :**

Les collègues de lycées ne sont pas concernés par le dispositif pHARe mais ont déjà expérimenté ou mis en œuvre d’autres dispositifs tels que les sentinelles et référents. Plusieurs collègues de lycées nous font part de leurs inquiétudes face à la hausse des situations d’intimidation, de violence voire de harcèlement.

**B/ Groupe de travail sur les valeurs de la République :**

**La Laïcité :**

Une collègue rappelle que la Laïcité n’est pas une valeur mais un principe constitutionnel. Concernant le principe, les établissements ne sont pas tous confrontés aux mêmes questionnements qui dépendent à la fois de la catégorie d’établissement, de l’origine des élèves, de l’implantation géographique, etc.. De ce fait, tous les établissements ne s’emparent du thème de la Laïcité de la même façon (notamment pour la journée du 9 décembre).

Il est rappelé que nous pouvons nous rapprocher de notre référent Laïcité du réseau Eclore en cas de question ou de situation qui porte atteinte au principe de Laïcité.

Pour rappel également, nous pouvons consulter la circulaire de 2004 sur la Laïcité qui liste les signes religieux interdits dans les établissements scolaires. La dernière circulaire de novembre 2022 concerne quant à elle le traitement des situations d’atteinte à la Laïcité.

**Formation des délégués :**

*Qui forme ?*

Les CPE, seuls ou avec un partenaire (interne ou externe), une association (exemple l’AROEVEN) forment les délégués. Les CPE présents ne s’y retrouvent plus dans la formation des délégués qu’ils trouvent redondantes et plus forcément adaptées à un public qui se lasse plus vite. Nous mettons en avant les collègues stagiaires qui sont novateurs dans cette formation et qui utilisent les outils numériques et applications au service de la formation. Nous pensons qu’il serait pertinent de mutualiser nos différents outils afin de faire évoluer nos différentes formations.

*Quel public forme-t-on ?*

Se pose la question de la pertinence de former tous les lycéens sachant que la plupart du temps, les lycéens élus l’ont déjà été au moins une fois dans le cours de leur scolarité. Il faut chercher à prioriser les niveaux, notamment pour les CPE qui ont beaucoup de niveaux.

Une CPE nous parle de la formation des délégués au Bien-Etre au lycée, formation proposée de façon expérimentale à plusieurs collègues de lycée dans le but de former ensuite des délégués lycéens. Il s’agit de travailler sur l’acquisition des compétences psycho-sociales et notamment en rapport avec leur position de délégués de classe.

**4/ Paideïa, le site des CPE**

Nouvelle webmestre : Céline LIZOT

Les membres du GRAFPE rappellent l’intérêt de faire vivre le site par les contributions de tous les CPE de l’académie. Le site a vocation à diffuser des informations générales sur le métier de CPE à travers des articles de fond, des articles sur le travail de terrain. On doit donc y trouver des outils multiples.

Il y a quelques années, une IPR-Vie scolaire avait souhaité faire revivre ce site et le dynamiser et elle avait mis en place une carte interactive recensant les divers actions et projets des CPE sur le territoire. Cette carte permettait de mettre en lien les CPE du territoire grâce à un contact facilité et une description des projets. Nous souhaitons unanimement refaire vivre cette carte interactive. La webmestre sera normalement formée à la gestion du site et pourra demander à enrichir cette carte interactive.

La webmestre propose aux CPE de contribuer au site en fournissant des outils, des ressources et insiste sur le fait que chacun est légitime à contribuer à la vie du site.

**5/ Prochaine réunion du GRAFPE**: mardi 28 mars de 8h30 à 12h au lycée Palissy (si locaux disponibles).